

La création de l'Union africaine, qui remplace l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), mérite également d'être soulignée étant donné le rôle que cette nouvelle institution entend jouer dans l'intégration, la paix, et la sécurité du continent.⁴ L'OUA avait déjà fait preuve de beaucoup d'initiative dans le règlement des différends et la gestion des conflits armés en lançant des missions de médiation, en déployant des forces de maintien de la paix, des missions d'observation comme au Tchad, au Rwanda, au Burundi, aux Comores... L'une des réalisations les plus importantes de cette institution est la création d'un mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits en 1993 qui a joué un rôle important dans la résolution du différend territorial entre l'Éthiopie et l'Érythrée. La décision d'incorporer le mécanisme de l'OUA aux structures de l'Union africaine, dénote un renouvellement de la volonté des pays africains d'assumer leurs responsabilités dans la paix et la sécurité en Afrique.⁵

Une récente initiative qui témoigne de la préoccupation des pays africains pour la paix et la sécurité dans le Continent est certainement le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD ou NOPADA) élaboré en 2001. Le NEPAD veut jeter les bases d'une stratégie continentale de développement pour l'Afrique fondée sur une vision commune et un réaménagement des rapports avec les partenaires du Nord. Il inclut un volet pour la paix et la sécurité qui montre que cette question occupe une place importante dans l'agenda du développement. Le souci de garantir les conditions de paix et de sécurité en Afrique ressort également de la priorité accordée au développement des capacités institutionnelles de prévention et de résolution des conflits.⁶

1.2 Des avancées sur la voie de la démocratie en Afrique

Le déficit démocratique et le manque de transparence, ou encore la mal gouvernance dans la gestion des affaires publiques ont longtemps servi à qualifier la majeure partie des régimes politiques africains. C'est là une réalité qui, entre autres facteurs, a certainement contribué à la fragilisation et à l'instabilité de l'Afrique, réduisant par la même occasion les perspectives de développement de ce continent. Cependant, les dix dernières années ont été marquées par de profondes mutations en Afrique. Sous l'effet des demandes de changement de diverses provenances, on assiste à un démantèlement progressif des régimes répressifs. Les systèmes politiques africains, auparavant verrouillés par le contrôle d'un parti unique et/ou de l'armée, à l'exclusion de pans entiers des populations, ont progressivement cédé la place à des systèmes plus ouverts et autorisant un certain degré de libertés et de participation politiques grâce à des transformations, surtout sur le plan constitutionnel (Cameroun, Ghana, Ouganda, Zambie Côte d'Ivoire...). Certains pays ont pu connaître l'alternance politique (Bénin, Mali, Sénégal, Ghana).

⁴ OUA, Décision portant adoption de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine, EAHG/Dec.1-4 (V), 5^{ème} Session extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement 1-2 mars 2001, Sirte, Libye. L'entrée en vigueur de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine a été consacrée par le 37^{ème} Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA tenu à Lusaka (9-11juillet 2001). AHG/Dec.160 (XXXVII).

⁵ OUA, 37^{ème} Sommet ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement, Lusaka 9-11 Juillet 2001, AHG/Dec.160 (XXXVII).

⁶ Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), Octobre 2001, par. 72 et 73.